

Critères de sélection pour le 4^{ème} appel à candidatures UMTS
Extraits des annexes de la décision de l'Arcep n° 2009-0610 du 16 juillet 2009

3.3.3 Critères de sélection et système de pondération des critères

Chacune des candidatures admises à participer à la phase de sélection fera l'objet, à l'issue de cette phase, d'une note globale sur 500, fixée pour chaque critère au point près.

Cette note globale sera la somme des notes obtenues sur chacun des critères de sélection décrits dans le tableau ci-après.

Critère de sélection	Notation
(a) Cohérence et crédibilité du projet	Note sur 100
(b) Offres de services et offres tarifaires	Note sur 65
(c) Couverture du territoire : ampleur et rapidité de déploiement du réseau	Note sur 100
(d) Cohérence et crédibilité du plan d'affaires	Note sur 75
(e) Qualité de service	Note sur 25
(f) Relations avec les fournisseurs de services	Note sur 60
(g) Relations avec les consommateurs	Note sur 25
(h) Actions visant à préserver l'environnement	Note sur 25
(i) Emploi	Note sur 25
TOTAL	500